Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 4 (1916)

Artikel: La conscience chrétienne et l'armée
Autor: Picot, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379974

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CONSCIENCE CHRÉTIENNE ET L'ARMÉE

Plaidoirie prononcée le 19 juillet 1916 devant le Tribunal militaire territorial de la Ire Division par le capitaine Albert Picot, adjudant du régiment d'infanterie 4 (défenseur d'office choisi par le prévenu) pour la défense de John Baudraz, instituteur à l'Ecole libre de Missy (Vaud).

Nous publions la plaidoirie qu'on va lire à titre de document. On sait que, pour des motifs de conscience, l'instituteur Baudraz a refusé de continuer à servir dans l'armée fédérale et qu'il a été, par deux fois, condamné par le tribunal militaire. Ces faits ont passionné les esprits et troublé les consciences. Aussi avons-nous été heureux d'accueillir les pages de M. Picot ; ceux que la question préoccupe, pourront lire, après le réquisitoire de l'auditeur, M. Ed. Chapuisat (publié par la Revue militaire suisse, *août 1916), la plaidoirie du défenseur d'office du prévenu. M. Picot élève le débat si haut, que sa plaidoirie mérite mieux qu'un intérêt passager d'actualité ; elle apportera un élément précieux à la discussion des principes qui sont en jeu dans ce cas de conscience.* (Réd.)

Mon major, Messieurs les juges,

Au moment d'entreprendre, après un si long débat, la défense de Baudraz, je viens vous demander, mon major et messieurs les juges, mes camarades à l'armée, toute votre indulgence et tout votre appui moral. La tâche que j'ai à remplir est doublement difficile : Elle l'est d'abord parce que je n'arrive pas suffisamment préparé pour discuter ici, comme on l'a fait toute la matinée, des questions de haute théologie et de philosophie morale. A la frontière on se lève tôt le matin, on rôde tard le soir sur les routes poussiéreuses, on est tout à son petit devoir immédiat et certes rien ne vous prépare à ce débat porté si haut par l'attitude de l'accusé, par la perspicacité de vos questions et par la si généreuse largeur de vues de M. le capitaine-auditeur.

Elle est difficile ensuite parce qu'il est délicat de défendre un réfractaire lorsque tant d'autres, jour après jour, font là-bas à la mobilisation, leur quotidien devoir de soldat. Permettez que pas un instant, pendant cette plaidoirie, je n'oublie ceux que je viens de quitter à la frontière, mes soldats, camarades du même devoir joyeusement accepté.

Le cas qui se présente à nous n'est pas un cas ordinaire, de ceux qui rentrent dans le cadre habituel de vos délibérations, de ceux qui appellent de la part de l'avocat les excuses courantes : la provocation, les mauvaises influences, la mauvaise éducation. C'est le cas d'un

Tous droits de reproduction expressément réservés.

homme honnête, sobre, travailleur, anciennement bon soldat, et qui se refuse pour motif de conscience à servir son pays et à aller le défendre à la frontière.

Comment le juger? Comment l'envisager? Cet homme qui depuis un an est là persévérant dans son attitude, humble dans son maintien, qui partout où il se trouve attire des sympathies, pose de grands points d'interrogation troublants et semble vouloir que malgré soi, malgré qu'on en veuille, la question du devoir militaire soit examinée à nouveau et plus complètement par la conscience chrétienne, par la conscience suisse, par la conscience humaine.

. . . . . .

Tous tant que nous sommes qui portons l'uniforme dans cette salle, juges, témoins, défenseurs, gardes du prétoire, nous n'avons pas hésité un instant à remplir notre devoir militaire lorsque, dans cette fin lugubre du mois de juillet 1914, le tambour a retenti qui appelait les hommes à prendre les armes. Tout notre être, toute notre âme, tout notre cœur nous poussaient à accomplir le devoir de défendre le pays menacé, notre patrie, ce coin de terre où sont nos foyers, nos familles. Nous aurions cru agir contre ce qu'il y a de plus sacré en nous si nous avions seulement hésité un instant.

Depuis lors, le premier enthousiasme est tombé. L'heure où l'on marche par la vue, où l'on est soutenu, poussé par une impulsion intérieure, est passée; mais, cependant, dans le calme de la vie monotone des frontières, malgré la longueur des mois qui s'écoulent, la conviction est restée intacte. Le devoir est dans notre garde. Il n'est pas dans un abandon qui, de notre part, ne serait qu'une lâcheté. Nous savons que comme soldats nous défendons nos foyers, non seulement nos foyers mais aussi tout un grand patrimoine de valeurs intellectuelles et morales lentement acquises, tout un grand patrimoine de vieilles et solides vertus chrétiennes aussi. Nous savons que nous défendons une idée, celle d'un pays qui sait unir dans une même communauté pacifique des races, des confessions, des mentalités, on pourrait presque dire des nationalités diverses, l'idée d'un pays où le Latin et le Germain au lieu de s'entr'égorger se tendent une main fraternelle et révèlent ainsi à l'Europe ce que pourrait être, après la guerre, un temps nouveau moins atroce et plus près de l'idéal.

Regardant en arrière, nous voyons bien comment dans l'histoire, et la lutte et la guerre ont été nécessaires pour la sauvegarde des biens les plus chers de l'humanité. Où en serait la civilisation si Léonidas aux Thermopyles, les Athéniens à Marathon, les Romains à Cannes n'avaient défendu dans un effort héroïque et suprême ces deux berceaux de notre culture: La Grèce et Rome? Que serait devenue la démocratie naissante si, dès Morgarten, la Suisse s'était laissé écra-

ser par l'Autriche orgueilleuse ? Où en serait l'Europe si les nations ne s'étaient pas coalisées, il y a deux siècles, contre l'entreprise de monarchie universelle du Grand Roi ; et il y a un siècle contre celle du césarisme napoléonien ? Où en serions-nous aujourd'hui si, sans protestation contre les traités violés, l'Europe s'était abandonnée sans défense à un des plus formidables essais de domination mondiale qu'il lui ait été donné de contempler ?

Si pénible soit-il, si contraire qu'il puisse être à cette aspiration idéale d'une humanité rénovée que nous portons dans nos cœurs, le devoir militaire est là, devoir urgent, devoir actuel, devoir impérieux, fils de la nécessité. Le pays est au milieu de la tourmente. Comme des touristes attachés à la même corde et pris par la tempête, les citoyens solidaires les uns des autres ne semblent pas avoir le droit de délier leurs liens. Si le christianisme, si l'Eglise, si les chrétiens ont failli à leur tâche de sauvegarder la paix, honte à eux ! mais ce n'est pas le moment d'inaugurer un pacifisme intégral qu'il aurait fallu préparer de longue date et qui, aujourd'hui, s'il se généralisait sur notre petit territoire, ne pourrait que nous livrer aux mains de l'étranger.

Lorsque nous regardons dans les pays qui nous entourent tous ceux qui sont partis mourir pour leur pays, pour la grande cause de la patrie menacée et du droit violé, nous savons bien qu'ils sont partis peut-être la mort dans l'âme, torturés et partagés, mais vainqueurs de ce qu'ils ont considéré comme de vains scrupules. Ils sont morts en bonne conscience tous ces grands cœurs dévoués qui mouraient pour leur pays et qui avaient bien plus pensé à leur devoir de se sacrifier qu'à la faute de tuer. Ils sont morts en bonne conscience tous ces grands chrétiens qui, comme Charles Péguy, se sont couchés sur la terre chaude et fumante de la Marne après avoir donné le grand coup de boutoir, à l'orée de la victoire.

Et lorsque dans nos villages de la frontière nous travaillons à inculquer dans le cœur de nos hommes ce devoir militaire austère et plein de détails, qui est le devoir militaire d'aujourd'hui, nous savons bien que nous ne faussons pas des consciences, mais qu'au contraire nous travaillons à faire des hommes dévoués, plus conscients de leur responsabilité, plus oublieux d'eux-mêmes. Et nous savons bien que les meilleurs dans l'observation du devoir militaire sont souvent aussi les meilleurs dans le culte de l'idéal.

Et ainsi forts d'une conviction sereine nous allons, l'arme chargée, le sabre battant au flanc du cheval, dans l'attente d'un demain qui peut-être nous donnera la guerre, la guerre acceptée et où le devoir de se battre sera le devoir incontestable et incontesté.

Et tandis que nous en sommes là, dans cette atmosphère de simplisme décidé, voici qu'un homme, jusqu'ici bon soldat, se lève et dit :

« Je ne servirai plus. Ma conscience me l'interdit. Le Christ, mon Maître que je suis décidé à servir avant tout autre, était un pacifique ; il disait : « Paix sur la terre, bienveillance entre les hommes » ; il prêchait que les hommes sont frères, qu'ils doivent s'aider, s'aimer, non pas se tuer, s'entr'égorger. Le meurtre est indigne d'un chrétien. Je ne veux pas tuer. Je lâche ma compagnie, je rentre à la maison sans souci de ce qui m'attend. »

Et cet homme persiste calmement, sereinement dans cette attitude. Ni les conseils de ses chefs, ni les appels pressants d'un aumônier, ni la perspective de tout le chagrin causé à son père, soldat de 1871, ni la crainte de perdre une place conquise au prix d'examens et d'efforts laborieux, ni la vision des longs mois de prison ne le font changer d'avis. Avec une persévérance tenace, sans éloquence, sans protestation solennelle, sans reproches pour autrui, sans jugements sévères pour ceux qui agissent autrement, il maintient le même refus.

Et cet homme vous avez à le juger, moi à le défendre. Même tâche en somme, puisqu'il ne s'agit ici ni d'arguties d'avocat, ni de ces partis pris d'un juge correctionnel décidé à condamner, mais bien d'arriver en toute bonne foi à comprendre cet homme, à savoir ses mobiles, et à lui appliquer dans un esprit libéral de justice et d'équité une loi qu'il n'appartient ni à vous ni à moi d'abolir aujourd'hui.

Cet homme est-il un mauvais soldat ? Un de ces paresseux qui trouvent un moyen quelconque pour se soustraire à leurs obligations militaires, un indiscipliné, un de ces intellectuels qui découragent leurs camarades parce que plus maladroits qu'eux à faire le maniement d'armes ou le pas cadencé ?

Rien ne permet de le supposer. Il suffit de voir le livret de service de Baudraz, ses cours de répétition faits régulièrement, sans une année de taxe ou de dispense, ses deux cent-cinq jours de mobilisation et les certificats de ses chefs. Soit le capitaine Perrier, son chef de compagnie pendant toute la mobilisation, soit le major Guignard, son ancien commandant de bataillon, donnent sur lui les meilleurs renseignements. Ce dernier officier l'a suivi de particulièrement près parce qu'il savait ses scrupules et ses difficultés. Il affirme qu'il était un bon soldat et qu'aucune plainte n'a pu être formulée contre lui.

Par sa conduite il n'a pas évité des peines et des fatigues. Il a au contraire accepté volontairement tout l'engrenage torturant de l'arrestation, des interrogatoires multiples, du séjour à Cery, des transports de prison en prison, de l'audience de Porrentruy, de la longue captivité à la colonie d'Orbe, toute la souffrance d'une situation fausse vis-à-vis de sa famille, vis-à-vis de ses amis, toute la ruine de sa carrière officielle brisée. Malgré tous les ménagements dont il a été l'objet de la part de tous, il y a là toute une série de peines qu'il pouvait prévoir,

et que certes on échangerait volontiers contre quelques dianes matinales, quelques journées de fatigue et quelques semaines d'ennuis. Baudraz n'est pas un paresseux.

Cet homme alors est-il un anarchiste ?

Le premier jugement de 1915 semble le dire. Je ne crois pas qu'il ait raison. L'anarchiste est un pessimiste. Il est amer, aigri, jaloux de la jouissance des autres. Parce qu'il n'a pas eu sa part de bonheur humain, il rêve d'anéantir la société qui le néglige, et nourrit dans son âme le mirage d'un grand soir où, avec lui, le monde maudit croulera dans le néant. Sa révolte est radicale. Il n'accepte ni la loi de fer de l'armée, ni la loi d'amour de la solidarité.

Baudraz n'est pas ainsi. Il accepte l'Etat, il accepte le pays, il accepte les lois humaines ordinaires. Si la Suisse lui demandait un service civil dur et pénible, il l'accepterait. Dans tous les domaines de l'activité humaine hors l'armée, Baudraz est travailleur et soumis, c'est un bon fils, un bon époux, un bon père, un bon instituteur. Les nombreuses attestations qui sont au dossier le prouvent surabondamment et si l'on pouvait avoir eu encore quelque doute, la déposition de M. le major Roulet, commandant du régiment de cavalerie 2, serait là pour le dissiper. L'individualisme de Baudraz ne s'affirme pas contre la société quelle qu'elle soit, c'est l'acte d'un homme profondément convaincu qu'il faut une règle et une loi, mais qui en appelle de la loi fragile et humaine de notre société actuelle à la loi divine éternelle, telle qu'elle nous est donnée par le Christ et les Ecritures. Cette idée que la loi supérieure de sa conscience éclairée par la Bible est préférable à la loi humaine, toujours variable et changeante, n'est point une théorie inconsciente qu'avec mon esprit d'intellectuel je ferais formuler à Baudraz pour justifier son attitude. Elle est partout, d'un bout à l'autre de ses écrits ; elle est comme la ligne directrice de sa conduite.

Baudraz, par cet idéalisme débordant qui oublie les conditions actuelles de notre vie pour adopter dores et déjà la règle de vie d'une société rénovée, se trouve ainsi être, non pas un individualiste qui oppose son orgueil ou sa haine à la société, mais un universaliste trop précoce, citoyen d'un monde qu'il nous appartient d'entrevoir et de créer, mais qui, hélas ! n'existe pas encore.

Ce n'est pas le pessimisme qui le pousse, c'est cet extraordinaire optimisme chrétien qui se fonde sur la foi, qui pense renverser les montagnes et qui effectivement... quelquefois les renverse.

Baudraz serait-il alors un pauvre aliéné, un fou, un maniaque ?

C'est l'hypothèse de M. l'aumônier Colomb. Cet esprit distingué, aumônier de Baudraz au moment de son arrestation en juin 1915, voit dans la personne du prévenu un esprit faible, physiologiquement incapable de réagir contre la suggestion des mots. Et certes il est tentant,

pour un défenseur, de s'abriter derrière l'autorité du digne ecclésiastique. Quoi de plus commode que de plaider la démence, la faiblesse d'esprit, l'irresponsabilité ? Ce serait là un chemin tout facile et tracé, mais je m'en voudrais, Messieurs les Juges, de m'y engager et de vous y engager avec moi.

Dire d'un prévenu qu'il est fou, c'est peut-être le libérer de la justice pénale, mais c'est le punir doublement aux yeux des siens, le diminuer, lui enlever son prestige d'homme responsable. L'instituteur Baudraz a été assez sérieux, assez persévérant dans toute cette affaire pour qu'on lui épargne un acquittement par voie d'échappatoire, et je m'en voudrais de lui faire l'injure d'une pareille défense. S'il agit consciemment, qu'il reçoive le traitement d'un homme conscient et non celui d'une pauvre âme débile et déséquilibrée.

Les idées de Baudraz, pour n'être professées que par une minorité, ne sont pas pour cela des idées d'illuminé et de fou. On les retrouve de tout temps dans le monde chrétien et enseignées souvent par des esprits que ni l'Eglise ni l'histoire n'ont jamais considérés comme des faiblards. Pour vous le prouver, je ne veux pas aller chercher bien loin des sources que ma courte science de la théologie ignore ; je me contenterai à cet égard de vous citer deux articles de revue. Ils sont empruntés à cette *Revue de théologie et de philosophie* que rédigent des pasteurs et des professeurs suisses romands, et que — je ne crois pas me tromper — l'on trouve partout chez nos ecclésiastiques les plus orthodoxes et les plus sérieux (Signe d'assentiment de quelques pasteurs présents dans la salle).

Le premier article est du regretté Docteur Henri Secrétan. Il s'intitule : *Le service militaire et les premiers chrétiens,* et montre que pendant toute la période glorieuse de l'Eglise primitive les chrétiens ont considéré que le service militaire était incompatible avec leur foi. C'est sur cette question qu'ils se sont heurtés au césarisme romain et ont commencé à encourir des persécutions. Ce fait est connu, il est appris dans nos écoles à l'enseignement religieux, et si Baudraz a pu l'ignorer un temps, il l'a retrouvé exposé brillamment dans l'article de Secrétan. Cet article il l'a lu et en le lisant il s'est senti moins isolé, fils d'une tradition déjà ancienne d'apôtres et de martyrs.

Le second article est de M. le pasteur Maurice Neeser, un théologien romand bien connu et dont les livres admirablement écrits et pensés sont l'objet de commentaires bienveillants et admiratifs non seulement de la part de la presse religieuse, mais aussi de la critique profane. Or je trouve chez M. Neeser (1) tout d'abord la confirmation

(1) *La morale évangélique et la guerre,* Revue de théol. et de phil., n° 12, p. 414, 415, 428, 430.

de ce que nous dit Secrétan relativement à l'attitude des premiers chrétiens. Il cite Tertullien, Origène et Lactance qui tour à tour ont dit : « La même vie ne peut être due à Dieu et à César... Nous ne pouvons admettre l'état de soldat ». — « La défense que Dieu a faite de tuer ne souffre pas d'exception ». — « Nous ne combattrons pas pour l'empereur, même s'il nous persécute », etc.

J'y trouve ensuite beaucoup plus. J'y trouve, ce qui n'a du reste rien d'étonnant, l'affirmation qu'il n'y a pas de morale évangélique de la guerre et que le principe même du christianisme est dans la lutte par les armes spirituelles opposées aux armes de la force brutale. L'auteur voit dans la résistance des martyrs chrétiens au service militaire le moment suprême où le christianisme a sauvé l'idéal et s'est le mieux affirmé. Il voit dans l'application du principe de non résistance au méchant comme l'essence même de l'enseignement chrétien. L'auteur affirme à la fin de son article que ce n'est pas le moment de vulgariser l'appel de Jésus et qu'il n'écrit que pour les lecteurs d'une revue spéciale : « Il y a un temps pour tout sous le soleil : un temps pour commander à la destinée et un temps pour lui obéir ; un temps pour mettre en œuvre les ressources de la liberté, un temps pour céder à la nécessité survenue, propice ou terrifiante selon l'emploi que la liberté a fait de ses ressources. Le temps de préparer librement à l'humanité un avenir de paix s'est passé à lui préparer la guerre selon la folle maxime de la sagesse de l'ordre naturel. Il reste à subir dans la guerre la destinée d'airain ». On ne saurait mieux dire, mais M. Neeser peut-il croire que l'apologie si supérieurement intelligente, prenante et éloquente du principe chrétien de la lutte par les seules armes spirituelles ne convaincra personne ou que tout le monde tiendra compte de ses réserves de la dernière page ? Le lecteur Baudraz n'a en tous cas pas pensé ainsi. Il a lu les pages de Neeser. Elles n'ont sans doute pas décidé sa conviction déjà formée, mais il a pu se convaincre que ses scrupules et ses doutes n'étaient pas ceux d'un isolé. Simple chrétien, appelé au service militaire alors que souvent ses condisciples en la doctrine en sont dispensés, il l'a mise de suite en pratique. Comme il le dit lui-même : il agit pendant qu'il a la lumière. C'est sans doute une erreur, mais y a-t-il là une folie ?

Du reste pour pouvoir parler de débilité mentale il faut un préavis médical affirmatif. Celui-ci n'existe pas. Après les doutes émis par M. Colomb et par les officiers de la compagnie, doutes bien compréhensibles et légitimes, Baudraz a été envoyé à Cery. Il a été longuement et consciencieusement examiné. Après un séjour qui aurait peut-être troublé des esprits plus solides, M. le Dr 1er lieutenant Preisig a remis à l'autorité militaire un certificat qui constate l'état mental normal du prévenu. Celui-ci n'est point un excité, un obsédé, il est au con-

traire calme, paisible, a le raisonnement lent et mesuré d'un homme peu habitué à manier de grands problèmes. « C'est un homme, dit le rapport, qui tire des enseignements de la doctrine chrétienne des conséquences assez logiques. » On a souvent dit que les aliénistes voyaient des aliénés partout. Lorsqu'ils voient un homme sain et le disent tel, faut-il qu'il le soit ! Et ne soyons pas plus difficile qu'eux.

Et, Messieurs les juges, je vous le demande, oserions-nous, nous qui ne sommes pas médecins, taxer de fou un homme dont le seul acte extraordinaire est qu'il ne veut pas tuer son prochain, un homme qui proclame une règle de vie telle que, si tout le monde l'adoptait, la guerre cesserait de suite ? A l'heure où nous voyons de côté et d'autre tant de bonnes volontés gaspillées dans une lutte tragique, à l'heure où nous voyons l'Europe préparer lentement, comme le disait hier un Japonais, le harakiri de toutes ses ressources et de tout son génie, à l'heure où les plus grandes richesses morales et artistiques sont englouties et ruinées sans raison, à l'heure où les frères se tuent, soldats dans des armées différentes, où, sans qu'il y ait ni motif de race, ni motif de religion, la boucherie la plus atroce couvre des territoires entiers, je vous le demande, où est la folie ? Est-elle chez ceux qui, sans souci de leur responsabilité, inconscients de leur œuvre maudite, princes et fils de princes, militaristes enragés, nationalistes chauvins, théoriciens de la force et de la matière, ont déchaîné ces horreurs ? Où est-elle dans l'âme de ce simple chrétien, humble fils du terroir vaudois qui, dans la candeur de sa foi dit : « Quelles que soient les bonnes raisons de mon pays, je veux garder les mains pures de toute cette sanglante aventure » ?

Folie pour folie, celle de la Croix qui fait monter Jésus au Calvaire, qui envoie les apôtres aux quatre coins du monde, qui les fait mourir dans les arènes de Rome et sur les places d'Ephèse et qui peu à peu provoque toute une rénovation du monde, celle qui répand partout l'espérance et la joie et qui aide les bons à attendre des temps meilleurs, cette folie-là vaut bien celle qui nous fait vivre l'horrible cauchemar d'aujourd'hui, la honteuse guerre infâme et sanguinaire, le lugubre scandale qui nous indigne et nous bouleverse.

Il y a toujours eu dans la tradition chrétienne deux courants : l'un d'eux tient compte des circonstances, s'y adapte et s'y soumet. Il cherche à faire pour le mieux en tenant compte du possible. C'est l'Eglise transigeant avec César pour la bonne organisation de l'Etat romain, c'est l'autel appuyé au trône, c'est chez nous cette tradition civique et chrétienne, force de nos Eglises nationales, mère de tant d'héroïques vertus et que j'aurai garde de mésestimer, car qui n'en est pas plus ou moins un disciple soumis ?

L'autre se refuse à transiger avec la réalité, il proclame l'idéal et

agit suivant ses lois sans se préoccuper ni des conséquences ni des résultats. C'est Paul quittant Jérusalem et les siens pour courir le monde, errant et misérable, c'est la longue série des martyrs, c'est Saint François abjurant en un jour ses erreurs de jeunesse et lâchant tout son milieu brillant, c'est Tolstoï malade et fiévreux qui meurt comme un vieux pauvre dans une gare. Respect, Messieurs, à toute cette traditon chrétienne dissidente et troublante. Tous ne sont pas appelés à la suivre, mais elle a sa place au livre de l'histoire.

Baudraz, sans aller chercher plus loin, est un fils de cette éternelle dissidence chrétienne dont la mission semble être de redire à chaque génération la fragilité des formes sociales et de voir au-delà des temps présents les temps nouveaux que la conscience postule et que le sentiment réclame.

Baudraz est loin d'être un chef de file ou un créateur. C'est un simple et un modeste. Sa conviction, raisonnée plus tard et peu à peu, est avant tout spontanée et intuitive. Il n'a lu ni Kropotkine, ni Elisée Reclus, il ne connaît pas les théoriciens de la sociologie et du socialisme. C'est avec lui-même, en lisant l'Evangile, qu'il est arrivé à sa conviction. Quand on m'avait parlé autrefois de Baudraz, j'avais eu devant les yeux l'instituteur autodidacte. celui qui théorise des lectures mal digérées. Depuis que j'ai eu l'occasion de parler avec lui, cette vision s'est dissipée, et je l'ai bien compris depuis qu'il m'a raconté qu'il avait lu les récits, imprimés par des Tolstoïstes, de quelques moujiks réfractaires des dernières guerres. Ces hommes avaient à peine appris à lire qu'ils parcouraient l'Evangile et se décidaient à refuser le service. Trois d'entre eux ont été depuis fusillés, deux déportés en Sibérie. Baudraz m'a parlé d'eux avec une vive sympathie, puis il m'a dit : « Je me sens si près de ces hommes, et ils sont bien plus fidèles que moi. » Et, dans cette sympathie, dans cette affirmation de sa fraternité avec ces pauvres petits moujiks des plaines russes, il y avait tout Baudraz. Baudraz, non pas instituteur trop instruit, non pas anarchiste citadin, théoricien et autodidacte, mais Baudraz, fils, petit-fils, descendant de paysan, enfant de la terre, âme simple de ce nord du pays de Vaud où l'on est loin des routes, loin des trains, où l'on vit dans un petit monde simple comme celui de l'Evangile, sans préoccupations de solutions politiques et sociales générales, mais bien droitement fidèle à soi-même et à la vieille Bible des pères. Fils de paysan, solitaire, qui n'aime pas causer et répandre des idées, mais qui veut être bien en règle, soi-même, avec ce qu'il croit juste. Ame droite, âme sans grand horizon intellectuel, âme simpliste, un peu obstinée, un peu « cotée », mais âme de qualité, âme rare par sa droiture, par sa fidélité et sa bonne assiette morale, âme sœur de celle des moujiks qui là-bas rêvent d'un village, d'une petite contrée où régnerait l'espérance chrétienne, le Royame de

Dieu. Ce simplisme s'incline devant une règle qu'il tient pour universelle, mais il ne cherche pas à l'imposer. Il y obéit tout simplement. Son rêve mystique d'obéissance ne cherche pas les moyens d'aller se propager par voie de comités, de journaux, de parlements et de tribunaux d'arbitrage, mais il agit et son action solitaire pose plus de questions à la conscience de chacun de nous que tant de discours entendus dans tant de congrès et d'assemblées. Sa manière d'agir n'est pas une solution, mais elle appelle plus de recherche à la solution que bien des travaux savants.

On a reproché à Baudraz ses contradictions.

Y en a-t-il tellement, Messieurs les Juges ?

Lorsque vous l'avez interrogé ce matin avec tant de bienveillance, l'un de vous lui a reproché de ne pas accepter d'entrer dans les troupes sanitaires, c'est-à-dire d'être trop catégorique, trop absolu, de ne pas savoir s'arrêter dans de justes limites. Un autre de vous lui a reproché d'être inconséquent parce qu'il payait ses impôts et acceptait le rôle de la gendarmerie. Qu'est-ce que ce reproche si ce n'est l'opposé du précédent, le reproche de ne pas aller assez loin ? Soyons justes, Messieurs. Lorsqu'un homme, à tort ou à raison, rompt avec une règle de son milieu, la limite de la rupture peut toujours être plus loin ou plus près des idées reçues. Elle n'est jamais juste car par le fait même de la vie on ne rompt jamais tout à fait avec la société. Il y a toujours un lien par lequel elle vous ressaisit ici ou là. Et cela d'autant plus quand l'indépendant admet par ailleurs les règles générales de l'état social.

On l'a soupçonné d'orgueil. Ce n'est pas le sentiment de ceux qui le connaissent de près. Vous avez lu la lettre de M. Porret et entendu les témoins interrogés.

Vous avez pu vous faire une opinion.

Ce qui frappe chez Baudraz c'est d'abord le caractère moral de sa décision. On peut distinguer trois espèces d'antimilitaristes : l'antimilitariste par doctrine qui a lu des livres, qui les a mal compris et qui fait une théorie. Ce n'est pas Baudraz. Ensuite l'antimilitariste par sentimentalité ; le délicat qui recule devant l'idée de carnage et rêvasse d'un paradis fleuri où l'effort serait supprimé, ce n'est pas Baudraz. Enfin l'antimilitariste par conscience, par devoir. Et c'est là Baudraz. S'il attire ceux qui le connaissent, s'il force le respect, c'est qu'on ne peut pas ne pas sentir ce fondement moral de sa conviction, cette assiette intérieure, cette sérénité soumise plus heureuse que la résignation.

Et certes on en revient toujours là : Baudraz l'antimilitariste a toujours forcé les sympathies. J'y pensais encore hier en feuilletant les deux gros dossiers de cette affaire. Ce dossier de prévenu respire d'un bout à l'autre la sympathie. Ce prévenu s'est fait partout aimer.

(Le défenseur cite quelques souvenirs personnels de conversation avec des officiers chargés de procéder contre Baudraz).

Au front, je n'ai pas entendu souvent des jugements sévères. Beaucoup d'officiers et de soldats ne lui en veulent pas de son attitude. On essaie de comprendre, on le plaint. Peut-être les plus sévères sont-ils encore les aumôniers (*rires*)? Un homme qui suit sa conscience avec fidélité inspire le respect, même si l'on ne partage pas ses opinions. C'est le cas de Baudraz.

. . . . . .

Messieurs les Juges, j'ai fini. Je n'ai pas à exercer une influence sur votre jugement. Vous avez une loi à appliquer, vous avez pour Baudraz ou de la sympathie ou de la pitié. Vous rendrez un verdict au plus près de votre conscience et peut-être êtes-vous déjà d'accord sur ce qui peut être une solution. Cependant, si quelques-uns de vous hésitaient par scrupule à se montrer cléments, je me permettrais de faire valoir encore ces quelques considérations : Une peine trop forte ne serait utile ni à Baudraz ni au pays. Une répétition d'audience comme celle d'aujourd'hui n'est salutaire pour personne.

Ensuite, on peut admettre qu'il y a quelque anomalie à ce qu'un *consciencious objector* soit appelé devant un tribunal pénal. Une démocratie libérale comme la nôtre, qui est militaire et non militariste, doit tenir compte de ce cas spécial de l'homme qui refuse le service par conviction religieuse. Elle organisera certainement un service civil plus dur, plus long, peut-être plus dangereux que le militaire, et elle évitera la peine dans de pareils cas.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de vous dire ceci :

Si un enfant du pays est arrêté par des scrupules honorables d'entrer dans les rangs de l'armée, il commet une infraction mais il reste un enfant du pays. On peut user de clémence à son égard.

L'armée qui veille aux frontières et voit des hauteurs du Jura, vers le nord, la ligne ensanglantée du front franco-allemand se perdant jusqu'aux Vosges et les lueurs lointaines des incendies et l'éclat subit des schrapnels, puis vers le sud, le grand plateau suisse où dorment paisibles les foyers protégés, cette armée est assez forte, assez consciente de sa sainte mission, assez fière du service qu'elle rend au pays, pour ne pas se scandaliser de ce que la justice se montre clémente à l'égard d'une âme sincère et loyale que des scrupules arrêtent tout à coup sur la voie du service.

La moisson est grande, il y a peu d'ouvriers. Chacun n'a pas le même travail. Laissez cet enfant de votre canton retourner, avant qu'il soit trop longtemps, à sa tâche d'instituteur dévoué et consciencieux.

(Le défenseur consacre la fin de sa plaidoirie à l'examen des conclusions du Ministère Public).

ALBERT PICOT.

I. — LE CHRÉTIEN ET LES NÉCESSITÉS MATÉRIELLES

« Prêcher la morale est facile, a écrit Schopenhauer (1) ; le difficile, c'est de la fonder » ; il entendait par là : déterminer philosophiquement quelle en est la base.

Je ne suis point convaincu de la justesse de cet aphorisme. Certes, le travail du penseur, qui cherche à définir le fondement de la morale, est ardu. Mais des difficultés non moins grandes, peut-être, bien que d'un autre genre, ne se présentent-elles pas quand il s'agit de tirer les conséquences du principe établi, d'appliquer la loi générale aux cas particuliers et concrets ? Car c'est là, sans doute, ce dont il faut s'occuper, c'est là ce qu'il faut avoir, au moins partiellement, effectué quand on s'avise de « prêcher la morale », et, ajoutons-le, quand il s'agit de la pratiquer.

En tout domaine il en est ainsi ; en tous, s'il est vrai que la science pure a ses sommets escarpés et parfois vertigi-

(*) Cette étude a été composée pour la séance de rentrée de la Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud (12 octobre 1916), où elle a été, en effet, lue en partie. Les lecteurs voudront bien tenir compte de cette circonstance, qui explique la forme générale et certains détails de notre rédaction.

(1) *De la volonté dans la nature* (p. 128); et épigraphe de *Le fondement de la morale.*